



ASSOCIATION PUC RUGBY

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

Stade Charléty
17, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS
tél. : 01 44 16 62 69 fax : 01 44 16 62 90

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017

PREMIERE RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture :

- du rapport d'activité et d'orientation du comité directeur,
- du rapport général du commissaire aux comptes,

l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et donne aux membres du comité directeur quitus de leur gestion.

○

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016-2017 de 14.478 € au compte report à nouveau qui reste positif à 21.444 €.

○

TROISIEME RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire approuve les conventions réglementées qu'il relate :

- convention du 23 mai 2003 entre le P.U.C. Omnisports et le P.U.C. Rugby,
- relations du PUC Rugby avec l'association Génération Violette,
- relations du PUC Rugby avec certains membres du Comité directeur.

○



PARIS UNIVERSITÉ CLUB

association reconnue d'utilité publique le 25 mars 1924 sous le n° 40.708
association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports le 10 mars 1954 sous le n° 130.88

QUATRIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une photocopie certifiée conforme du présent procès-verbal pour accomplir par délégation des présidents les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi et les règlements.

